

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCÉS (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 25 Juillet

## LETTE DE PARIS

Nombre de sénateurs et de députés n'ont pas attendu que la seconde semaine des vacances fût commencée pour rendre compte de leur mandat à leurs électeurs.

Autant qu'on en peut juger par les manifestations qui se sont déjà produites sur plusieurs points du territoire, on est loin de souhaiter dans le pays d'accroître encore la scission entre les deux principales fractions de la majorité républicaine.

De toutes parts on a été très frappé de ce fait, que si au point de vue des réformes, les Chambres se trouvent réduites à une impuissance presque absolue, cela tient surtout à cette division si fâcheuse entre des hommes politiques, qui devraient beaucoup plutôt rechercher ce qui unit que ce qui sépare. Il en résulte que la droite joue, à la Chambre des députés, malgré sa faiblesse numérique, un rôle plus important. Ne serait-il pas à tous les points de vue, temps de se rendre compte et de ne plus favoriser, par une attitude aussi peu sage et aussi peu politique, l'effet de déclamation qui vise l'existence du Parlement lui-même.

C'est là ce qu'à indiqué, fort nettement, dans un discours qu'il vient de prononcer, à Rodez, M. Joseph Fabre, et dans lequel l'honorable sénateur de l'Aveyron a préconisé la concentration anti-collectiviste et anti-réactionnaire :

« Le pays, a-t-il dit, veut un ministère qui n'aille, ni tellement à gauche qu'il dépende des collectivistes, ni tellement à droite qu'il dépende des monarchistes, qui, les uns comme les autres, font toujours payer chèrement le prix de leur concours, sans toutefois désarmer jamais.

« Il est nécessaire de ne s'inféoder ni au collectivisme ni à la réaction.

« Une absolue homogénéité est impossible. Du moins, qu'il n'y ait de concentration que

de républicains avec républicains. C'est là pour nous une question de vie ou de mort.

« Si nous ne constituons pas un gouvernement animé de ce viel esprit républicain que Gambetta incarna et auquel on a si à tort opposé un esprit nouveau, qui serait l'esprit de toutes les défaillances et de toutes les compromissions, si nous n'avons pas un gouvernement qui puisse également se passer des voix collectivistes et des voix réactionnaires, en s'appuyant sur le gros de l'armée démocratique, la République entre dans l'ère des plus grands périls. »

Au fond, tel est le sentiment de l'immense majorité du pays et l'on serait, c'est l'avis de beaucoup, bien près de la vérité en affirmant qu'il n'a pas varié et qu'il reste profond dans la masse électorale.

X\*\*

## BANQUETEURS & FONCTIONNAIRES

D'après son discours de Lisieux, M. Bourgeois, décidément devient plutôt un homme de récrimination que d'opposition ; il s'est plaint de l'absence du préfet et du sous-préfet, au banquet qui lui était offert. Ces représentants du gouvernement auraient été empêchés, par instruction supérieure, d'y assister. « Nous n'avons jamais pensé quand nous étions au pouvoir — a ajouté l'orateur de Lisieux — à prononcer des interdictions de cette nature. »

M. Bourgeois a eu vite oublié la manière dont les fonctionnaires étaient traités sous son ministère. S'il ne les frappait pas pour leur présence à des banquets d'opposition où ils se gardaient d'ailleurs bien d'aller, il se laissait volontiers entraîner à frapper « d'appel à d'autres fonctions » ou de déplacement ceux qui avaient la malchance d'avoir déplu aux socialistes du département qu'ils administraient. Il faut vraiment avoir la mémoire courte pour ne pas se souvenir des exécutions que de la manière la plus paternelle du monde sans doute, l'ancien président du conseil a pratiquées à l'incitation de la clientèle violente qui soutenait sa politique.

Mais là encore n'est pas la question, et l'on est en droit de se demander si les préfets et les sous-préfets sont vraiment à leur place, quand ils assistent à des manifestations publiques où le minis-

l'amiral a l'aveu du coupable, un officier qui a reconnu avoir fait passer ces papiers aux Chinois, ce qui vous explique l'ajournement de l'affaire de ce matin.

Le traître mérite un châtement, mais, avant que de frapper, notre illustre chef veut connaître l'avis de tous ses officiers dans un cas aussi pénible. Il m'a chargé de recueillir les réponses de ceux qui sont à terre.

Chopard ne s'effaroucha pas du tout de cette explication avait de confus, d'illogique, d'in vraisemblable, d'embarrassé même ; il l'accepta pour vraie, sans aucune hésitation, sans aucun doute.

Son esprit frappé ne saisissait plus nettement la portée des mots. Loin de trouver étranges les paroles de son collègue, il s'y recrocha comme un désespéré à sa dernière branche de salut.

Il respira plus librement, un poids de moins sur la conscience, et ce fut d'un ton dégagé qu'il dénotait pas l'horrible frayeur qu'il venait d'éprouver qu'il répondit :

— Vous me demandez mon avis sur le compte d'un officier qui s'est livré à un acte de félonie ? Mais il ne peut y en avoir qu'un, il me semble : c'est un misérable !

— Que diriez-vous, reprit Paul, si cet officier n'était pas à son coup d'essai, si déjà il avait mis l'honneur du drapeau en péril, causé la mort d'un grand nombre de braves par une première trahison ?

— Je dirais qu'il mérite la dégradation.

— Que feriez-vous si vous appreniez que cet homme comme Judas, a reçu le prix du sang ?

Les paupières de Chopard battirent une minute, malgré son aplomb ; il se disait que cet officier qu'on lui demandait de condamner n'était pas plus infâme, ni plus coupable que lui.

rière qu'ils servent est dénigré au profit d'anciens ministres, qui n'aspirent qu'à le renverser pour lui succéder. Les inviter à s'en abstenir est la chose la plus rationnelle du monde : c'est simplement les rappeler au respect de leur dignité propre et de leurs devoirs professionnels. Dans le cas contraire que pourraient bien penser les populations qu'ils administrent, de leur participation à des agapes qui sont précisément organisées contre le gouvernement qu'ils représentent ?

Ce n'est pas la cause de la liberté et de la tolérance que serviraient les fonctionnaires en agissant comme l'eût voulu M. Bourgeois, mais bien plutôt celle de la désorganisation morale et administrative du pays.

A...

## Le procès Jaurès-Rességuier

Voici les passages les plus importants de l'arrêt de la cour d'appel de Toulouse, dans l'affaire Rességuier :

Attendu que la grève qui a éclaté à Carmaux le 1<sup>er</sup> août 1895 a été déterminée par des considérations qu'il faut préciser, que la base du contrat intervenu, le 24 mai 1895, entre Rességuier et ses ouvriers consistait, de la part du patron, à payer des salaires plus élevés que dans les ateliers de verrerie similaires et à leur accorder une majoration de 3 0/0 ; que, moyennant cet accord, Rességuier avait cru prévenir tout mécontentement et partant toute cause de grève ; que tel était le contrat quand un incident en amena la rupture de la part des ouvriers ;

Que Baudot, dont l'inexactitude avait antérieurement donné lieu à un avertissement, et Pelletier, autre ouvrier verrier, s'étant absentés pendant plusieurs jours sans permission et contrairement au règlement de l'usine, Rességuier les congédia ; que ce renvoi fut la cause ou le prétexte d'une déclaration de grève ;

Qu'en quittant alors avec ensemble l'usine, les ouvriers ont détruit le contrat de travail qu'ils avaient librement accepté, que c'était leur droit, qu'à la suite de cette rupture effectuée par les ouvriers, Rességuier, dégagé par eux du contrat primitif proposa des conditions nouvelles à la reprise du travail et à la rentrée des ouvriers dans l'usine ; qu'il faut, en établissant ainsi les origines et les causes du conflit, reconnaître que toutes choses étaient dans le droit des parties au point de vue légal de la grève ;

Que si le droit des ouvriers est ainsi reconnu, on est amené à dire qu'en ce qui concerne Rességuier, son attitude ne peut donner prise à aucune

Il répondit cependant :

— Je le ferais fusiller !

— Même s'il avait dix ans de loyaux services plaident les circonstances atténuantes ?

Même si son crime n'était dû qu'à une défaillance passagère, déterminée par un mouvement d'orgueil inconscient, irréfléchi, par une désillusion cruelle ?

Les yeux de l'officier papillonnèrent une seconde fois, une sueur froide lui courut le long du corps, il vit une allusion directe à son infâme conduite.

Il se raidit et parvint cependant à répondre avec calme, au prix d'un suprême effort :

— Même s'il avait dix ans de loyaux services je le condamnerais à mort !

— Vous êtes impitoyable lieutenant, fit presque ironiquement Savreux.

— Pas de merci pour les traîtres, répliqua Chopard qui se rassurait de plus en plus.

— Prenez garde, c'est presque une sentence de mort que vous prononcez en ce moment. Vos paroles seront peut-être le poids qui fera fléchir le plateau de la balance du côté de la rigueur.

— Vous n'êtes pas de mon avis ?

— Si, mais je chercherais à étouffer le scandale, je voudrais éviter à un brave la mort ignominieuse du peloton d'exécution.

— Eh bien ! s'écria Chopard, si l'officier dont vous parlez a du cœur, donnez lui un pistolet chargé, il saura ce qu'il doit en faire...

— Vous venez de prononcer votre propre condamnation.

Chopard eut un geste tragique ; un véritable rugissement de bête fauve s'échappa de sa poitrine.

critique au point de vue de l'exercice normal de ses prérogatives ;

Attendu que, au cours de cette grève, des interventions se sont produites de la part du député Jaurès et des journaux la *Dépêche* et la *Petite République* ;

Attendu que le tribunal de Toulouse, dans le jugement dont est appel, admet que l'ingérence des tiers dans une grève est, quoique dommageable pour autrui, un acte licite parce que, aux termes de l'article 1382 du code civil, celui-là seul est responsable qui a commis une faute et qu'il n'y a point faute à user d'un droit sans d'ailleurs en abuser.

Que la Cour ne saurait admettre cette solution qu'on ne peut abuser d'un droit que si on en dépasse les limites ; dans ce cas on en a, non pas abusé ou fait un mauvais et repréhensible usage, mais on s'est mis en dehors de lui et on en est sorti ; que si, au contraire, restant dans ses limites, on en a usé dans toute son étendue, dans toute sa rigueur, on ne pourra dire qu'on a abusé de son droit.

Que le tribunal commet encore une erreur juridique en constatant l'abus dommageable d'un droit, quand on possède un droit, l'exercice de ce droit, fût-il dommageable pour autrui, parce qu'il n'y a pas faute à user de son droit, qu'il ne saurait exister un abus d'un droit, car ce qu'on appelle un droit, c'est en réalité l'absence d'un droit, un acte en dehors des limites normales du droit allégué ou reconnu ; qu'en suivant les principes énoncés dans la sentence des premiers juges, il y a lieu de se demander si, ainsi qu'elle le déclare, des tiers, journalistes, députés, citoyens ont le droit de s'ingérer dans une grève, dans un conflit élevé entre patrons et ouvriers, que si ce droit est reconnu par la loi, il en faudra fixer les limites normales ; si on l'a simplement exercé, aucune responsabilité ne sera encourue ; que si on en a franchi les limites on a accompli des actes illicites ; et, s'ils sont en même temps dommageables, on devra indemniser quiconque aura souffert de ces actes ;

Mais qu'il faut se demander si les tiers ont le droit d'intervenir dans une grève ; que si ce droit est une conséquence nécessaire, l'immixtion des tiers doit trouver dans la sanction légale de ce droit sa propre consécration ; que la cour repousse une pareille thèse, que la loi permet aux ouvriers de se coaliser, de faire grève et qu'elle n'a pas inscrit dans son texte cette conséquence que les premiers juges disent pourtant nécessaire tout de suite ;

Qu'en fait, de nombreuses grèves sont nées et ont été clôturées quelquefois à la satisfaction des ouvriers sans aucune ingérence, sans aucune in-

— Misérable ! cria-t-il, vous osez...

Il fit un pas en avant, la main sur la poignée de son sabre, les traits contractés dans un rictus féroce.

Savreux, très calme à cette minute décisive, ne fit pas un mouvement ; les bras croisés sur la poitrine, immobile comme une statue, il regardait bien en face le furieux qui le menaçait.

— Allez-vous m'assassiner maintenant ? fit-il froidement.

— Défendez-vous, rugissait Chopard, vous avez un sabre aussi, vous me devez raison. Désormais, l'un de nous est de trop sur la terre.

Et comme son collègue se taisait toujours, le regardant avec plus de pitié que de colère, il continua :

— Seriez-vous lâche, par hasard, monsieur le calomniateur ?

— On ne se bat pas avec un traître, répondit l'officier sans se départir de son calme, même si le duel était chose permise.

Ce calme imperturbable achevait de mettre à son comble l'exaspération et la fureur du malheureux.

— Traître ! moi... un traître, répétait-il, se grisant au bruit de ses propres paroles. Allons, ne soyez pas lâche, défendez-vous, ou je vous passe mon sabre au travers du corps.

— Ainsi, vous niez ? interrogea Savreux, sans répondre aux virulentes provocations dont il était l'objet.

Vous niez, continua-t-il avec une ironie sanglante, être un espion à la solde des Chinois.

Vous niez avoir une première fois, il y a trois jours, informé l'ennemi de l'attaque qui devait avoir lieu ?...

Prenez garde, le sang des soldats massacrés par suite de votre lâcheté et de votre trahison crie vengeance et

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 36

## HAINE MORTELLE

PAR

A. DES ORMEAUX

DEUXIÈME PARTIE

SUR LES COTES DE CHINE

VIII

Le lieutenant Chopard

Ce ne pouvait être que de lui qu'il était question, on allait l'arrêter.

Machinalement, il tourna les yeux vers la porte de la chambrette pour voir si elle n'était pas gardée par des soldats.

Il fut une minute avant de répondre, cherchant à reprendre son calme, comprenant que s'il en était temps encore il ne pourrait se sauver qu'à force de sang-froid et d'audace.

— Pourquoi cette question... à moi ? fit-il avec hauteur.

Savreux, qui avait remarqué les troubles de son collègue, répondit du ton le plus naturel, comme s'il n'avait rien vu :

— Des papiers ont été volés l'autre nuit dans le cabinet de l'amiral ; ils contenaient le plan, l'heure, l'ordre et la direction de l'attaque qui devait avoir lieu ce matin.

tervention ; qu'il faut dire que l'ingérence des tiers n'est pas légitimée par le droit ; qu'elle n'est qu'excusable quand elle n'est pas de nature à porter préjudice à autrui ; qu'elle n'est pas le corollaire et ne constitue pas l'accessoire indispensable à la loi ; que le respect de la loi de 1864 ne s'étend pas à l'intervention des tiers ; qu'il en résulte qu'elle n'autorise pas leur ingérence ; qu'elle ne donne pas à ceux-ci le droit d'intervention, d'immixtion, qu'elle laisse, au contraire, les tiers sous l'empire du droit commun ; que pour justifier sa thèse le tribunal fait ressortir le droit d'ingérence de l'attention et de la préoccupation qu'inspirent les grèves au public, à la presse, aux membres des assemblées et du gouvernement ; qu'il faut répondre que cette attention ne constitue pas un intérêt juridique pouvant justifier ou autoriser une intervention dommageable pour l'une ou pour l'autre des parties en conflit ; qu'il résulte de ces principes que nul n'a le droit de s'immiscer dans les affaires d'autrui (Art. 1166 du code civil) à moins d'y avoir soi-même un intérêt réel, appréciable, qui est alors le générateur d'un droit destiné à sauvegarder ce même intérêt ; que sans un intérêt propre et personnel à protéger ou à faire valoir, l'immixtion dans les affaires d'autrui ne constitue ni l'exercice d'un droit ni même d'une simple faculté ; que l'immixtion de Jaurès et des journaux intimes est donc un fait volontaire susceptible, suivant les circonstances et selon les conséquences, d'engendrer des effets juridiques, de donner naissance à des obligations et de n'en créer aucune ;

Que ce n'est qu'un pur fait et non l'exercice d'un droit antérieur ; etc.

**LE CANAL DES DEUX MERS**

La déclaration suivante vient d'être adressée à M. Turrel, ministre des travaux publics :

Monsieur le ministre,

Un mouvement considérable de l'opinion publique s'est manifesté dans la France entière, après la publication du programme de la Société nationale d'initiative et de propagande pour l'exécution du canal des Deux Mers.

De nombreuses délibérations de corps élus et constitués ont envoyé leur assentiment à la Société nationale, tandis qu'un immense pétitionnement s'organisait et provoquait de la part des deux Chambres des rapports favorables à l'œuvre.

Pendant ce temps, la Société nationale exécutait son programme en ouvrant un concours, auquel ont pris part un grand nombre d'ingénieurs français, dont les travaux sont des plus remarquables.

Ces manifestations diverses ont amené le gouvernement à nommer une commission extra-parlementaire chargée de donner son avis sur la grande œuvre nationale qui a reçu ainsi l'adhésion du public et du Parlement.

On devait croire que cette commission tiendrait compte des opinions autorisées, émises par le Parlement, les conseils généraux, les chambres et tribunaux de commerce, les municipalités, les syndicats d'agriculture, de commerce et d'industrie, etc., qui constituent le patronage de la Société nationale et dont la compétence économique ne peut être mise en doute.

On pouvait également croire, ainsi que l'an-

nonçait du reste la note officielle communiquée à l'agence Havas, le 15 septembre 1894, qu'elle examinerait les projets résultant du concours si victorieusement soumis au verdict du public dans les expositions successives de Paris, Toulouse et enfin de Bordeaux, où la Société a remporté la Médaille d'or dans la section des travaux publics.

A la surprise générale il n'en a rien été : la commission a passé sous silence la propagande de la Société nationale, l'opinion des corps délibérants et les résultats du concours. Elle s'est bornée à l'examen et à la critique d'un ancien projet déjà déclaré, depuis quinze ans, impraticable par quatre commissions précédentes, ainsi que le constatait d'ailleurs M. le ministre des travaux publics dans son rapport du 14 septembre 1894, adressé à M. le Président de la République. Elle s'est limitée à ce cas particulier et a émis des conclusions défavorables, dont la publication a causé dans le pays entier une profonde émotion.

Les Comités de la Société nationale d'initiative et de propagande pour l'exécution du Canal des Deux Mers se faisant l'écho du sentiment public, et,

Considérant que le canal des Deux Mers est une œuvre destinée à assurer la grandeur, la richesse et la puissance de la Patrie,

Protestent avec énergie contre les conclusions d'un rapport où la commission reconnaît elle-même l'insuffisance de ses études ;

Constatent que l'œuvre de la Société nationale reste tout entière ;

Décident d'en poursuivre activement l'exécution ;

Et donnent mission au comité technique de faire un contre-rapport basé sur des documents probants et de préparer sans retard, sur le terrain, le projet définitif qui sera soumis au Parlement.

**CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE**

**Nouvelles militaires**

Le 7<sup>e</sup> de ligne exécutera des manœuvres de garnison les 11, 12 et 13 août prochain autour de Sauzet et de Montcuq.

**Banque de France**

M. Capelle, juge du tribunal de commerce de Cahors, est nommé administrateur de la Banque de France.

**Lycée Gambetta**

Voici les noms des élèves reconnus admissibles aux divers baccalauréats :

1<sup>o</sup> Baccalauréat moderne (1<sup>re</sup> partie).

Delpech Jean ; Magot, Edouard ; Souls, Théophile.

Baccalauréat moderne (2<sup>e</sup> partie).

Lettres mathématiques

Chatain, Germain.

3<sup>o</sup> Baccalauréat classique (2<sup>e</sup> partie).

Lettres mathématiques

Pujol, René ; Simon, Albert.

Baccalauréat secondaire (rhétorique).

MM. Casabon, Conquet, Gauthier, Gouzy, Grimal, Lades, Lomède, Malbec, Malvy, Charles Méric de Bellefont, Rossignol, Vezoux, Coly, Darnis, Gardes, Guilhem, Marre (oral le 1<sup>er</sup> août).

ment cette nuit.

Voulez-vous que je vous rappelle vos propres paroles, quand votre complice vous eut jeté dans la main cet or qui vous brûlait les doigts et que vous n'avez pas osé emporter ?

« C'est le prix de ma trahison, la rançon de mon honneur, disiez-vous. »

Vous ajoutiez.

« Judas ? tu as vendu tes camarades, tes héroïques soldats, livré le drapeau, toi un officier français ! »

Et comme Chopard, écrasé, vaincu par l'évidence, livide, chancelant, le front courbé sous le regard inquisiteur de son collègue, essayait un dernier et timide geste de protestation.

— Allons, avouez, malheureux, l'amiral sait tout ; voilà pourquoi l'attaque n'a pas eu lieu cette nuit.

L'infortuné lieutenant ne songeait plus à nier, éroulé, anéanti, inerte, le regard baissé comme pour éviter celui de son collègue, il était en proie aux plus effroyables tourments.

Il mesurait maintenant d'un œil épouvanté toute la bassesse et toute l'ignominie de sa conduite, toute la profondeur de l'abîme où son intraitable orgueil l'avait précipité.

Il n'osait interroger sa conscience, mais sa conscience dont il était parvenu à étouffer les cris indignés dans l'emportement de sa fureur jolouse, se révoltait à son tour et lui faisait entendre de pénibles et cruelles vérités.

La tête perdue, incapable de se soutenir, tant était violentes les émotions qu'il éprouvait en ce moment, il se laissa tomber lourdement sur l'unique chaise de la chambrette et la figure cachée dans ses mains il se prit à pleurer, le corps secoué de sanglots prolongés.

Les résultats d'admissibilité pour la philosophie ne sont pas encore connus.

**Ecole de Sèvres**

Notre compatriote, Mlle Brugalières, a été déclarée admissible aux épreuves orales de l'examen à l'école normale supérieure de l'enseignement secondaire de jeunes filles de Sèvres (section des lettres). Mlle Brugalières est une ancienne élève du lycée des filles de Cahors.

**Fête félibréenne**

Les félibres du Cantal ont définitivement décidé de fêter cette année la Sainte-Estelle à St-Céré (Lot), le 2 août prochain.

**MM. Méline et Darlan à Agen**

Agen, 22 juillet.

On annonce ici que MM. Méline, président du conseil, et Darlan, ministre de la justice, ont accepté définitivement l'invitation de la municipalité et qu'ils honoreront de leur présence notre prochain concours régional agricole.

La date de ce voyage ministériel serait fixée au 6 août.

**Un nouveau cercle**

On parle de la fondation d'un Cercle du Commerce, à Cahors. Ce Cercle serait organisé chez M. Aubran et occuperait tout le premier étage du café de la Promenade.

Nous ne doutons pas du succès de cette entreprise, étant donné l'expérience, la parfaite honnêteté et la complaisance extrême de son gérant.

**Conseil d'arrondissement de Cahors**

Séance du 20 juillet

Tous les membres étaient présents à l'exception de MM. Mommayou et Payrichou, excusés. M. Caviolle-Dumoulin, conseiller de préfecture, assistait à la séance.

Le bureau et les délégués à la commission de répartition des permis de culture du tabac ont été maintenus.

Le conseil a demandé un supplément de rapport à M. Gaston, sous-ingénieur des ponts et chaussées, agent-voyer d'arrondissement (plan de campagne pour 1897).

Nous donnerons le procès-verbal complet de cette séance dès qu'il sera complètement rédigé et communiqué à la presse. Dès aujourd'hui nous nous exprimons de publier le vœu suivant déposé par M. Darnis et adopté à l'unanimité :

« Considérant que depuis trop longtemps le Parlement promet en vain des réformes et le dégrèvement des lourdes charges qui pèsent sur l'agriculture,

» Le conseil d'arrondissement émet le vœu que ces réformes, faisant disparaître les iniquités que l'on constate dans la répartition de l'impôt et établissant l'égalité entre tous les citoyens, soient au plus tôt votées et réalisées. »

**Conseil d'arrondissement de Figeac**

Parmi les vœux émis dans sa séance du 20 juillet, voici les plus importants :

Sur la proposition de M. Bruel, le conseil émet un vœu tendant au rattachement à l'inspection primaire des cantons de Cajarc et de Livernon.

Sur la proposition de MM. Conort et Dournes, le conseil émet le vœu que le train 1024, qui part

Sous les coups terribles et répétés que lui avait portés Savreux son orgueil venait enfin de fléchir... trop tard, hélas !

Paul, vivement ému, en face de cet homme, aux prises avec ses remords déchirants, accablé sous les coups d'un désespoir profond, mortel, en face de cet officier, au front empourpré de honte, qui n'osait plus lever son regard sur lui, pris d'une immense pitié pour ce collègue que son devoir l'obligeait à torturer de ses questions, l'abandonna quelques minutes à l'amertume de ses douloureuses réflexions. Puis comme Chopard gardait toujours sa posture humiliée, son silence d'accusé, il s'approcha de lui et le touchant du doigt pour attirer son attention, il demanda :

— Que vous ai-je donc fait pour que vous me poursuiviez d'une haine aussi profonde et aussi tenace ? Qu'avez-vous à me reprocher ?

Pourquoi cette rancune qui vous a fait oublier toute une vie d'honneur et de probité, dix ans de loyaux services et vous a conduit à faire cause commune avec l'ennemi ?

S'il ne s'était agi que de moi, si ma vie seule avait été menacée, si j'avais été seul à connaître le secret de vos défaillances, je me serais tu, plutôt que de vous infliger un déshonneur dont les éclaboussures devaient fatalement rejaillir sur tous vos collègues, salir l'uniforme, souiller les lauriers stériles mais purs de cette campagne et désespérer notre illustre chef.

Mais un autre surpris le secret de vos expéditions nocturnes, mais le sang des premiers braves massacrés par votre faute criait vengeance, et la sécurité de la nouvelle troupe que me confiait l'amiral m'obligeait à parler et agir.

de Capdenac à 11 h. 10 du matin, pour arriver à Cahors à 1 h. 49 du soir, correspond avec le train 974, qui part de Cahors à midi 50 et arrive à Agen à 4 h. 03 du soir.

Sur la proposition de M. Amouroux, le conseil émet le vœu que, par suite de la suppression du train 30, les trains 1018 et 1002 soient chargés du service de la poste. De cette manière on rétablirait ainsi le service des journaux de Toulouse qui, dans notre région, apportent les nouvelles vingt-quatre heures avant la distribution des journaux de Paris.

Sur la proposition de M. Roussely, le conseil émet le vœu qu'il soit établi un bureau de poste au chef-lieu de la commune de Théméras.

Le conseil émet, en outre, un vœu en faveur de l'allègement du principal de l'impôt foncier, des droits de succession et de la prompt adoption par le Sénat de la loi sur les successions.

**SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT**

Séance du 6 Juillet

Présidence de M. l'abbé Gary, président semestriel.

Il est donné lecture d'une pétition qui doit être adressée par la Société à M. le président du Sénat, demandant à faire verser aux archives départementales les minutes des notaires antérieurs à 1789, à l'appui de cette pétition, il est donné communication, au nom de M. de Laroussille, d'une partie du répertoire du notariat de Saint-Cirgues, de 1633 à 1757.

M. Esquieu donne lecture d'un vieux document, transcrit par lui, relatif à la fondation d'une chapellenie à Labécade, commune de Caniac (Lot) faite par Arnaud Hérel, prêtre, le 29 août 1449. Cette pièce intéressante a été communiquée par M. l'abbé Vanel, curé de Goudou.

M. Rouquet donne lecture d'une ode couronnée ; envoyée au concours franco-russe de Toulouse et qui a obtenu le premier prix du genre, diplôme et palmes d'honneur spéciaux. La Société félicite M. Rouquet de ce nouveau succès.

La Société exprime à son président M. Valette, ses vifs sentiments de condoléance pour la cruelle perte qu'il vient de faire en la personne de Madame Valette.

**LES COURSES DE GRAMAT**

Malgré une chaleur accablante, une grande foule s'était rendue dimanche aux courses de Gramat.

Voici les résultats de la 1<sup>re</sup> journée :

Première course. — Prix de Gramat : 1.000 francs, dont 800 francs au 1<sup>er</sup>, 200 francs au 2<sup>e</sup>. Trois chevaux ont pris part à cette course et ont arrivés dans l'ordre suivant : 1<sup>er</sup> Mosquée, M. Guestier ; 2<sup>e</sup> Epieu, à M. de Bony ; 3<sup>e</sup> Mies-Esther, à M. de Lalaubie.

2<sup>e</sup> Course. Prix de la prairie (au trot monté). — 600 francs : son entrée au 1<sup>er</sup> ; 150 fr. au 2<sup>e</sup> ; 50 francs et son entrée au 3<sup>e</sup>. — 1<sup>er</sup>, Laino, à M. Binguier ; 2<sup>e</sup>, Obole, à M. Druilhet ; 3<sup>e</sup>, Martel, à M. Estève.

3<sup>e</sup> Course. Prix des Haras (Prix de 4<sup>e</sup> classe). — 2.000 francs : dont 1.500 francs au 1<sup>er</sup> ; 300 francs au 2<sup>e</sup> ; 200 francs au 3<sup>e</sup>. — 1<sup>er</sup> Ben-Mah-soude, à M. de Juge ; 2<sup>e</sup> Namir, à M. de Beau-regard ; 3<sup>e</sup> Picador, à M. Dubois-Godin.

4<sup>e</sup> Course. Prix du Causse (au trot attelé). — 150 francs dont 100 francs au 1<sup>er</sup> ; 50 francs au 2<sup>e</sup>. — 1<sup>er</sup> Straway, à M. Gayral, d'Albas ; 2<sup>e</sup> Lady, à M. Escrouzaille.

5<sup>e</sup> Course. Prix de la Société des Steeple-Chases de France. — 2.600 francs. 1<sup>er</sup> Vignette, à M. de Gildon ; 2<sup>e</sup> Paola, au marquis de Tracy.

Chopard fut touché de la délicatesse de Savreux qui évitait les mots trop précis, les paroles trop nettes, enveloppant de périphrases atténuantes tout ce que ses réflexions pouvaient avoir de pénible et de cruel pour lui.

Il releva timidement les yeux sur son collègue, et d'une voix sourde, où ne vibrait plus ni colère, ni ressentiment, il murmura :

— Vous n'avez pas besoin de justification, je vous admire et je vous envie ! A votre place j'aurais voulu agir comme vous l'avez fait. Si je ne vous estimais déjà, votre noble conduite forcerait mon respect.

Moi, je suis un misérable !

Il eut un rire amer, sarcastique, qui faisait mal à entendre.

— Que vous font mon estime et mon respect ? J'oublie qu'il y a des mots que certaines bouches ne peuvent prononcer sans les salir.

Il continua, comprimant avec peine les sanglots qui l'étouffaient :

Vous me demandez pourquoi je vous haïssais ?

Est-ce que je le sais, moi !

Ou plutôt si ; c'est ce besoin de supériorité qui m'a déjà perdu, c'est ce fol orgueil, dont j'ai fait le dieu de ma vie et qui l'a brisée, qui m'a précipité dans l'abîme de honte et d'infamie où je viens de sombrer, et m'a soufflé au cœur la haine que je vous ai vouée. Tenez, laissez-moi en quatre mots vous compter ma triste his-

(A suivre.)

Il n'y a pas eu d'accidents dans cette première journée.  
Le pari mutuel a fonctionné et a produit 700 francs pour la Société des courses.

Voici les résultats de la 2<sup>e</sup> journée :  
Prix des Eleveurs, épreuve obligatoire des pouliches primées, 1,800 fr., distance, 2,000 mètres. — 1<sup>er</sup> Linotte; 2<sup>e</sup> Coranio; 3<sup>e</sup> Verveine; 4<sup>e</sup> Galbeuse; 5<sup>e</sup> Virginie; 6<sup>e</sup> Odalisque; 7<sup>e</sup> Harmonica; 8<sup>e</sup> Bichette; 9<sup>e</sup> Marguerite; 10<sup>e</sup> Impétueuse.  
Prix de Consolation, au trot attelé, 300 fr., distance 3.000 mètres. — 1<sup>er</sup> Magnolia; 2<sup>e</sup> Laino; 3<sup>e</sup> Martel.  
Prix du Ségala (au trot monté), 600 fr., distance 3.000 mètres. 1<sup>er</sup> La Poste; 2<sup>e</sup> Figaro; 3<sup>e</sup> Bichette.  
Prix de l'Alzou (course de haies), 1,000 fr., distance 2,600 mètres. — 1<sup>er</sup> Epiou; 2<sup>e</sup> Vignette; 3<sup>e</sup> Fioraventie.

**TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE CAHORS**  
Dans l'audience de ce jour, la femme Périé a été condamnée à six mois de prison, pour avoir jeté le contenu d'une fiole de vitriol à la figure de la femme G..., qu'elle accusait d'être la maîtresse de son mari.

**Mercuès**  
Mardi soir, vers 4 heures, une voiture jardinière conduite par Mme Bessières, bouchère à Mercuès, transportait de Mercuès à la gare d'Espère M. Bessières, âgé de 80 ans, son beau-père, et la femme Mariette Bonnet, âgée de 55 ans.  
Dans le parcours le cheval, affolé par les mouches, a pris le mors aux dents et a fait renverser le véhicule sur le talus de la route.  
La chute a été si violente que les épingles à cheveux de la tête de la femme Bonnet ont pénétré dans son crâne et qu'on a eu beaucoup de peine à les extraire. Elle a en outre reçu de nombreuses blessures qui mettent sa vie en danger.  
Mme Bessières a été fortement contusionnée; quand à M. Bessières, ce qui paraît être étrange, il n'a eu aucun mal; il est tombé sur les deux femmes qui l'ont préservé de la moindre contusion.

**Pasturat**  
Dimanche soir, vers six heures, Mlle Constance et M. Urbain A., traversaient en bateau la rivière du Lot.  
Le jeune Henri Marquès, de Pasturat, âgé de dix-sept ans, qui se baignait dans la rivière tout à côté du bateau, fut pris d'une faiblesse, et il allait infailliblement se noyer sans les prompts secours que Mlle C. et M. A. s'empressèrent de lui porter.  
C'est avec beaucoup de peine qu'ils sont parvenus à le hisser sur leur bateau.

**Peyrilles**  
Deux enfants qui avaient trouvé dans une armoire une cartouche de dynamite, eurent la funeste inspiration de gratter cet engin, sans se douter du péril auquel ils s'exposaient.  
Tout à coup, la cartouche éclata; celui des deux enfants qui tenait l'explosif a eu la main mutilée; l'autre a reçu diverses blessures d'une certaine gravité.

**Figeac**  
M. le Président de la République vient d'accorder un prix à la municipalité de Figeac à l'occasion du concours musical qu'elle organise pour le 23 août.

**Distinction honorifique**  
M. le ministre de l'agriculture vient d'accorder une médaille d'argent de 2<sup>e</sup> classe à M. Magdalon, juge de paix du canton Est de Figeac, en sa qualité de président de la commission de la statistique agricole dans le canton de Quérigut (Ariège).

**Incendie**  
Lundi dernier, à midi précis, un violent incendie, dont les causes sont inconnues, a détruit une grange et un hangar contigus à la maison d'habitation de M. Génot, maçon et propriétaire au Montviguier.  
Les pompiers, arrivés à temps, ont pu préserver la maison.

**Issepts**  
L'analyse des débris de la bombe déposée chez M. Labarrière, notre instituteur, a révélé que l'engin était fabriqué avec de la poudre chloratée.  
On se demande, dans le pays, quel est celui qui a pu composer et employer cet explosif, qui dénote chez l'auteur sinon des connaissances techniques spéciales, du moins une certaine culture scientifique.  
Que va-t-on faire du malheureux Navarre, toujours détenu à Figeac et qui, de l'avis unanime des habitants de notre commune, est incapable d'avoir commis le crime dont on l'accuse?  
Nous espérons, qu'on saura découvrir le vrai coupable.

**GOUTEZ**  
**AU BOUILLON (GENRE DUVAL)**  
Fait à la Boucherie Arnaudet  
3, rue de la Préfecture

Nous sommes heureux de constater le progrès, dans l'art culinaire créé par M. Arnaudet, boucher à Cahors, innovation qui ne peut manquer de réussir avec la qualité supérieure qui est livrée à la consommation.  
Aussi, beaucoup de personnes qui ont dans leur famille des estomacs délicats, seront très heureuses de trouver chez M. Arnaudet un bouillon supérieur, un véritable consommé, pour les réconforter.  
Nous présageons à cette heureuse innovation une réussite certaine, étant donné la viande de 1<sup>re</sup> qualité que fournit au public la maison Arnaudet.

**FAITS DIVERS**  
**Martyre d'un soldat**  
Nous lisons dans le Figaro :  
Plusieurs journaux ont raconté la mort, à Avignon, du soldat Madignier, du 7<sup>e</sup> génie, qui serait resté enfermé pendant dix jours dans une cellule, malade, privé de soins et d'aliments réconfortants, et qui aurait succombé après avoir en vain demandé du secours au caporal de service et à l'adjudant de semaine.  
Le ministre de la guerre s'est préoccupé de cet événement et a demandé des renseignements par télégraphe. Nous croyons savoir qu'il ne négligera rien pour déterminer les responsabilités et qu'il est décidé à punir sévèrement les coupables quels qu'ils soient, s'il y en a.

**Accident de Chemin de fer**  
Dax, 21 juillet.  
Hier, le rapide n° 12, qui part de Bayonne, se dirigeant sur Bordeaux, à 6 heures 35, a tamponné en gare de Labenne le train direct n° 5, qui part de Dax à 5 h. 47 et se gare à Labenne vers 6 h. 49 pour laisser passer le rapide.  
Sous ce choc, les deux machines se sont sérieusement endommagées. Le fourgon des bagages du rapide couvrait le wagon-poste et celui-ci avait défoncé l'avant du wagon-restaurant du rapide.  
Seul le chef de train a été sérieusement atteint. Les employés du wagon-poste et du wagon-restaurant ont reçu quelques blessures légères. Mais dans le train direct, le nombre des blessés a été assez grand : huit à dix personnes au moins, dont deux assez grièvement.  
On doit au courage du mécanicien du rapide et à la présence d'esprit du chef de gare de Labenne de n'avoir pas eu à enregistrer une catastrophe.

**Variétés**  
**Train Scotte**  
Nous lisons dans l'Indépendance de l'Est, journal de la Meuse :  
Samedi ont eu lieu, entre Bar-le-Duc et Ligny, le premier essai des voitures à vapeur, système Scotte; parties de Bar-le-Duc à 2 h. 24, elles arrivaient à Ligny à 3 h. 30, et en repartaient ensuite pour faire le trajet du retour, soit 16 kilomètres en 50 minutes.  
Etaient présents aux expériences : MM. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, Küss; Merceron, ingénieur, directeur de la Société meusienne des chemins de fer; Chastel, secrétaire général de la Préfecture; Zarcher, conseiller de Préfecture; Sadoul, substitut du procureur; Baudot, industriel; Arnould, secrétaire de la Mairie; Thouvenot, conducteur des ponts et chaussées, etc., etc. Tous ces messieurs furent reçus avec la plus grande amabilité à leur arrivée par M. Simon, maire de Ligny, conseiller général.

Maintenant, avant d'aller plus loin, nous allons donner à nos lecteurs quelques explications sur le train Scotte, ainsi nommé du nom de son inventeur.  
Ce train se compose de deux voitures : la première contenant la chaudière et le moteur, plus un compartiment fermé pour 8 personnes et une plate-forme pour 4; la seconde peut recevoir 24 voyageurs, 12 dans le compartiment et 12 sur les deux plate-formes. — Les deux voitures sont coquettes, très confortables, et leur largeur n'étant que de 1 m. 80, leur permet de circuler dans les rues les plus étroites. — Le train du système Scotte marche en avant, en arrière, à la même allure sur le pavé que sur le macadam, il tourne à angle droit et dans les courbes de 3 m. 50 de rayon; la direction est une merveille de précision, et les arrêts sont absolument instantanés, si cela est nécessaire, comme nous avons pu nous en convaincre quand lundi, au départ pour Saurdrupt, dans la rue Dom-Ceillier, à Bar, il s'est arrêté net devant une voiture mal dirigée par son conducteur.  
Ce nouveau genre de transport est d'un intérêt considérable, puisqu'il n'exige plus l'établissement des voies ferrées coûtant au bas mot 30.000 fr. le kilomètre, rien que pour l'installation des rails; il amènerait la vie, le mouvement sur nos belles routes de France, abandonnées depuis les chemins de fer; il reliait entre eux les villes ou villages déshérités, sans moyens de communication, il augmenterait, par ce fait, la fortune publique, en ne grevant plus nos budgets par des dépenses considérables faites pour des lignes qui ne peuvent supporter de grands frais.  
Ceci étant dit, nous suivons ce qui a été fait : lundi, les expériences ont continué sur un parcours accidenté, compris entre Bar, Brillon, Saurdrupt, Hironville, Rupt, Bazincourt, Stainville, Ligny et Bar, soit 51 kilomètres.  
MM. Varin, conseiller général, banquier; l'ingénieur en chef, Küss; Merceron, ingénieur; Hennoque, ingénieur; Aubert, inspecteur de l'enregistrement; Melin, receveur de l'hospice; François, pharmacien; Salmon, négociant; Edeline, constructeur; Schérer, négociant; Agra-part, négociant; Petit, carrossier, etc., avaient pris place dans le train.  
A 9 h. 10, le train quittait Bar pour gravir la côte de Brillon, et nous avons pu voir avec quelle facilité ce petit train montait cette côte, dont le profil a de 6 à 7 0/0 de pente par mètre; c'était à ce moment un curieux spectacle et peu banal. En tête, le train Scotte bondé de voyageurs, puis la voiture à pétrole de M. Varin, banquier, conduite de main de maître par M. Petit, carrossier, et entourant ces voitures, les encadrant ou les suivant à distance, une nuée de cyclistes; bref, un vrai convoi des véhicules de l'avenir.  
Une fois la côte gravie, le train s'est dirigé sur Saurdrupt, où M. l'ingénieur Küss avait réservé une de ses expériences les plus dures, le problème étant de faire franchir à la voiture Scotte la fameuse rampe de Saurdrupt, longue de 500 mètres environ, et dont le profil varie de 10 et 15 0/0. Toute la population du village était installée au sommet de la côte pour assister à cette ascension; on ne peut pas nommer autrement ce parcours où les chevaux ont de la peine à remorquer leur voiture vide, et c'était ma foi une chose très curieuse de voir cette voiture sans chevaux, sans moyens d'action visible et chargée de voyageurs, monter sûrement, tranquillement, sans se presser, cette côte connue pour sa raideur dans toute la Meuse. Une fois au sommet, la voiture, tournant sur elle-même, vint la redescendre en s'arrêtant plusieurs fois en côte pour prouver la puissance de ses freins, puis elle filait ensuite à toute vapeur sur Stainville, où un déjeuner attendait tous les excursionnistes. M. Salin, maître de forges à Dammarié, conseiller général; M. Gervaise, maire de Véel, conseiller général, étaient présents, et après le déjeuner très gai, offert par M. Varin, et les toasts portés en faveur du train Scotte, tout le monde reprenait le train pour Ligny, en passant par les côtes très longues et raides qui séparent Stainville de Ligny, pour arriver à Bar-le-Duc à 7 h. 05 du soir.  
L'expérience sur les côtes avait réussi complètement et tout le monde avait pu constater également comment les courbes des descentes étaient franchies à toute vitesse avec la plus grande facilité.  
Mercredi, le train, sous la direction de M. Bardot, ingénieur des ponts et chaussées, secondé sur tout le parcours par MM. les conducteurs Thouvenot, Ligony, Petit, Lacour, arrivait à Vaucouleurs en passant par Houdelincourt, cette expérience complétant la première, parce que sur ce parcours se trouvent de petites côtes très raides et deux côtes très longues. Comme aux précédentes journées, la machine a fait ce parcours de 57 kilomètres sans fatigue et toujours à la même allure; décidément la vapeur est une force bien élastique, bien puissante, puisqu'elle permet une marche aussi régulière.  
Vendredi, le train est arrivé à Saint-Mihiel pour continuer ses expériences dans tout le département. Pensant que tous ces détails peuvent intéresser nos lecteurs, nous nous efforçons de leur en faire part en attendant que notre Conseil général ait décidé comment il organisera ces services, afin de donner le plus possible satisfaction aux populations intéressées; mais d'ores et déjà, nous adressons toutes nos félicitations à M. l'ingénieur en chef Küss et à ceux de nos conseillers généraux qui ont su, par leur esprit d'initiative, mettre en lumière les nouveaux moyens de locomotion pour lesquels les constructeurs français, cette fois, tiennent bien la tête du mouvement, disons-le à la gloire de notre patrie.

Georges DESUBEAU.



**Bibliographie**  
LA RÉVOLUTION FRANÇAISE Constituante Législative, Convention, Directoire, d'après 2000 peintures, gravures, sculptures, estampes, Médailles, objets..., du temps, sous la direction de M. Armand Dayot, inspecteur des beaux-arts. Ernest Flammarion, éditeur, 26, rue Racine, Paris. — Voici un extrait des planches contenues dans le 11<sup>e</sup> fascicule : Une suite d'estampes historiques sur Louis XVI. — Vue extérieure de la prison du Temple où fut enfermée la famille royale, d'après une aquarelle de l'époque. — Costumes et modes sous la Révolution. — Aux armes ! citoyens » (tableau d'après Brest). — La « Marseillaise » (texte et musique du temps). — Type de la véritable guillotine (d'après une estampe du temps). — Plusieurs reproductions d'estampes représentant la guillotine à différentes époques. — Dîner de Louis Capet au Temple. — Louis XVI se rendant de la prison du Temple à la Convention. — Portraits de Lamoignon et de Romain de Séze. — Louis XVI à la barre de la Convention, le 26 décembre 1792. — Les soldats français en campagne, d'après une estampe allemande de l'époque. — Reproduction des armes du temps. — Etendards des sections (d'après des aquarelles originales. — Représentant du peuple et officier municipal (costumes de l'époque). — Toutes ces images sont accompagnées d'un texte explicatif.  
Prix de ce fascicule in-4<sup>e</sup> oblong..... 60 c.

LE MUSÉE DES FAMILLES (60<sup>e</sup> année) paraissant deux fois par mois, publiée dans son numéro du 15 juillet 1896 : Les dieux s'en vont, par L. de Hessem. — Chansons de mon village, par Eug. Muller. — Sur les planches, par Arth. Doulliac. — Bravoure indienne, par Ch. Marsillon. — Robe de poupée, par Ach. Melandri. — Mademoiselle de Fierlys, par F. Dillaye. — Causerie de quinzaine, par Eug. Muller. — Arme et son phare, par R. Fleury. — Mouvement scientifique, par G. Brunel. — Scènes d'intérieur. — Nos aérostats militaires captifs, par Léo Dex. — Mosaïque.  
Illustrations d'après E. Berthelon, et par Alick J. Weisser, Emile Bayard, J. Girardet, L. Rudnicki, etc. et d'après de vieilles estampes.  
Prix d'abonnement, Paris : un an 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie Ch. Delagrave 15, rue Soufflot, Paris.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**  
PROGRAMME Des 23 et 26 Juillet  
Tonnerre de Brest (P. R.) L. Karrein.  
Le duc d'Orléans (Ouverture) Auber.  
Mireille (Fantaisie) Gounod.  
Les Gardes de la Reine (Valse) Godfrey.  
Miss Helyett (Fantaisie) Audran.  
La Czarine (Mazurka) Gannes.  
De 8 h. à 9 h. 1/2

**Bourse de Paris**  
Cours du 23 Juillet 1896  
RENTES  
3 0/0.....compt ex-c. 106 60  
3 0/0 amortissable.....compt. 100 30  
4 1/2 0/0.....compt. 105 80

**GOVERNEMENT IMPÉRIAL DE RUSSIE**  
**EMPRUNT 3 % OR 1896**  
De 400 Millions de francs Capital nominal  
Affecté à tout jamais de tout impôt russe  
Avec intérêts payables à Paris, St-Petersbourg, Londres, Berlin, Amsterdam, Bruxelles, etc., etc.  
Jusqu'au 1<sup>er</sup> Janvier 1911, il ne sera procédé ni au rachat, ni à l'amortissement du présent Emprunt.  
Cet Emprunt est divisé en titres de :  
4 Oblig. Fr. 500 cap. nom., rapportant Fr. 15 de rente.  
5 — Fr. 2,500 — — — Fr. 75 —  
25 — Fr. 12,500 — — — Fr. 375 —  
On souscrit : **Mardi 28 Juillet**  
**chez MM. de ROTHSCHILD Frères,**  
24, rue Lafitte.  
Au prix de 92,30 %, soit Fr. 461,50 par Obligation de 500 Fr. de capital nominal.  
Jouissance du 1<sup>er</sup> Août 1896.  
PAYABLE COMME SUIT :  
5 % en souscrivant..... Fr. 25  
25 % à la répartition..... " 125  
32,30 % le 10 Octobre 1896 Fr. 161,50 }  
moins intérêts 1<sup>er</sup> novembre " 3,75 } 457,75  
30 % le 20 janvier 1897..... " 150  
Soit net par Obligation de 500 Fr. cap. nom. Fr. 457,75  
Les libérations intégrales seront reçues après la répartition et seront décomptées à 11/2 0/0 l'an, ce qui réduit le prix d'émission à 92 % net.  
Des certificats provisoires munis du timbre français seront délivrés aux souscripteurs au moment de la répartition et seront échangés ultérieurement contre des titres définitifs munis de coupons trimestriels dont le premier sera à l'échéance du 1<sup>er</sup> Février 1897.  
Dans le cas où les demandes dépasseraient le montant de l'émission, il sera fait une réduction proportionnelle. (Déclaration faite au Timbre le 13 juillet 1896.)

**A LA BOURSE D'OR**  
**H. FABRE**  
10, RUE DE LA MAIRIE, 10  
**CAHORS**  
FABRICATION ET RÉPARATION  
**D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE**  
Dore et Gravure sur Métaux  
**LUNETTERIE & OPTIQUE**  
**SECURITÉ**  
Achat de Matières Or, Argent et Platine  
Travaux soignés. — Prix modérés  
**On demande un apprenti**

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

BAINS DE MER DE L'Océan

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1<sup>er</sup> Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Poulignen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy),

Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1<sup>o</sup> Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement :

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2<sup>o</sup> Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres des stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

Pèlerinage à Rocamadour

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot), il est délivré, chaque année, du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre inclus, des Billets Aller et Retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe sur le double des prix des billets simples :

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les Billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de

voyageurs, à l'exception des trains poste et express; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

Bibliographie

JOURNAL DES DEMOISELLES

ÉDITION MENSUELLE

Soixante-deux années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des Demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles.

Chaque livraison renferme :

1<sup>o</sup> 32 pages de texte : Instruction, littérature, éducation, modes, gravures d'art, etc.

2<sup>o</sup> Un Album de patrons, broderies, petits travaux, avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins.

3<sup>o</sup> Une feuille de patrons, grandeur naturelle, imprimés ou découpés, soit environ 100 patrons par an.

4<sup>o</sup> Une ou deux gravures de modes colorées, soit 18 par an.

5<sup>o</sup> Modèles de Tapisseries ou de petits travaux en couleurs.

6<sup>o</sup> Annexes variées. — Tapisseries par signes — Imitations de peinture — Musique — Opérette — Chiffres enlacés — Alphabets — Cartonnages — Abat-jour — Calendriers, etc.

Bureaux, 14, rue Drouot. — Abonnement : Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr. — Seine, 11 fr. — Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

LA POUPEE MODELE

JOURNAL DES PETITES FILLES

Illustré de 200 gravures environ dans le texte

La *Poupée Modèle*, dirigée avec la moralité dont le *Journal des Demoiselles* a constamment donné la preuve, est entrée dans sa trente-et-unième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Bureaux, 14, rue Drouot, Paris. — Paris, 7 fr. — Départements, 9 fr. — Étranger, 11. —

Les abonnements partent du 15 décembre de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

Chaque livraison renferme en outre : Cartonnages colorés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patrons pour poupée. — Surprises de toute sorte. — Musique.

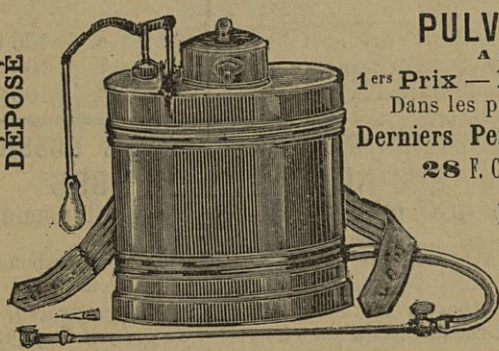
**LE MONITEUR DE LA MODE**  
paraissant tous les Samedis  
**20 PAGES** GRAND FORMAT  
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES  
CONTIENT :  
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX  
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE  
PLUS DE LITTÉRATURE  
PLUS DE RECETTES DE CUISINE  
PLUS DE RENSEIGNEMENTS QU'AUCUN AUTRE  
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs  
ÉDITION 2 : contenant une Gravure colorée et un Patron découpé dans les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> N<sup>os</sup>.  
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs  
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE  
CRÉÉE EN 1884  
PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES avec gravures dans le texte.  
Consultations gratuites par la voie du Journal par d'éminents spécialistes.  
PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi, Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8<sup>e</sup> en librairie.  
ABONNEMENTS : UN AN, 6 FR.; UNION POSTALE, 8 FR.  
(Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime.)  
BUREAUX : 5, Bd Montmartre, Paris (Téléphone).  
On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Étranger.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1<sup>er</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or Dans les principaux Centres viticoles de France  
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriété), Cognacs, Rhum, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité toute-fait supérieure.

IMPUISSANCE de l'homme, stérilité de la femme. Pilules, effet immédiat sans nuire à la santé, 4 fr. Dépôt unique : Spitaëls, ph. à Lille. Envoi discret. Même pharmacie, Pilules contre les pertes d'urine au lit à tout âge, 5 fr.

**GUÉRISON**  
Certaine et Radicale de toutes les AFFECTIONS de la PEAU  
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.  
MEME DES Plaies et Ulcères variqueux dits incurables.  
Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2<sup>e</sup> jour, il produit une amélioration sensible.  
M. LENOIR-MAND, M<sup>ed</sup> Sp<sup>ec</sup>ial, ancien Aide-Major des Hôpitaux N<sup>os</sup> 5, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspond.

Le propriétaire-gérant : LAYTOW.

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés

Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long 0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Couderc, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines. Prix : 3 fr. (franco poste).

4<sup>me</sup> édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).



GRANDE MARQUE NATIONALE

CLÉMENT

LA MARQUE LA PLUS CONNUE DU MONDE ENTIER

La plus réputée — La meilleur marché

Bicyclette de luxe 500 fr. pneumatique DUNLOP  
id. n<sup>o</sup> 1 375 fr. — — — id. n<sup>o</sup> 1 id. 450 fr. —  
id. n<sup>o</sup> 2 325 fr. — — — id. n<sup>o</sup> 2 id. 375 fr. —

Toutes les roues des machines CLÉMENT sont montées avec les nouveaux rayons tangents incassables renforcés aux deux bouts.

Demander le catalogue à M. Jean LARRIVE, agent général, A CAHORS.

DES AGENTS SÉRIEUX SONT ACCEPTÉS DANS TOUS LES CANTONS DU LOT.

PIANOS MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSION

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX,

Organiste de la Cathédrale et professeur de piano,

Rue Clément-Marot, CAHORS